

## DATES IMPORTANTES

**À compléter avant le 26 août :**

<https://forms.office.com/r/icsG2GtFBx>

### Rencontres de parents

#### **Préscolaire et 1<sup>re</sup> année :**

Mercredi 27 août 2025 18h30

#### **Assemblée générale des parents**

Rencontre en présentiel le jeudi 28 août à 19 h 00 (voir détails dans la convocation à venir).

#### **4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année**

Jeudi 28 août 2025 18h15

#### **2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année :**

Jeudi 28 août 2025 : 19 h 45 (ou après l'assemblée générale)

### Photos scolaires :

Les horaires détaillés seront envoyés de façon plus personnalisée, mais les journées sélectionnées sont les suivantes :

4, 5, 9, 10, 11, 12 septembre



### **Mot du directeur**

Bonjour à tous les élèves et parents de l'école Brind'Amour, Je suis très heureux d'être de retour. Comme l'an passé, nous nous affirrons à planifier la prochaine année scolaire pour faire en sorte que le chemin parcouru se poursuive sur la bonne voie. Au menu, plusieurs projets entrepreneuriaux à bâtir, des réussites en lecture et la modélisation des comportements attendus dans notre école. Je vous invite à profiter du reste de l'année, mais j'ai bien hâte de revoir nos élèves le jeudi 28 août.

Ce sera un plaisir de collaborer de nouveau avec vous cette année!

François Cusson, directeur

## **GROUPES POUR LES ÉLÈVES 2025-2026**

Les groupes seront annoncés lors de la rentrée scolaire le 28 août. Une prochaine communication vous sera envoyée le 25 août avec tous les détails. Par ailleurs, aucune demande de changement ne sera traitée puisque les groupes ont été soigneusement réfléchis par les enseignants de l'année passée. Merci de votre précieuse collaboration et bonne rentrée!

## **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le conseil d'établissement est formé de parents et de membres du personnel de l'école. Le conseil d'établissement se réunira six ou sept fois cette année afin de discuter des différents sujets et développements touchant l'école.

L'assemblée générale annuelle qui permet d'élire les représentants des parents qui siégeront au conseil d'établissement 2025-2026 aura lieu **le jeudi 28 août à 19h**. Vous recevrez une invitation sous peu avec un ordre du jour.

## **PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE**

Les horaires détaillés seront envoyés de façon plus personnalisée, mais les journées sélectionnées sont les suivantes : 4, 5, 9, 10, 11, 12 septembre

## **JOURNÉES D'ACCUEIL DU 28 et 29 AOÛT**

### Jeudi 28 août 2025 : élève du primaire

La journée débute à **8 h**. Des membres du personnel seront présents sur la cour pour guider votre enfant. Nous vous enverrons plus de détails sous peu sur le déroulement de la rentrée.

La demi-journée se termine à 11 h 15; les élèves marcheurs, à vélo ou qui prennent l'autobus quitteront à 11 h 15. Pour les élèves inscrits au service de garde, les éducatrices s'occuperont d'animer le reste de la journée de votre enfant.

Il est à noter qu'aucune collation ne sera fournie pour les avant-midis. Il est donc important d'en prévoir une pour votre enfant.

## Arrivées des élèves qui ne fréquentent pas le service de garde ou qui ne prennent pas l'autobus

À moins que votre enfant ne fréquente le service de garde ou qu'il prenne l'autobus, il ne doit pas arriver à l'école avant 7h50 puisque nous ne pourrons prendre en charge la surveillance de ce dernier avant cette heure.

### Vendredi 29 août 2025 : élève du primaire

Pour ce qui est de la 2<sup>e</sup> demi-journée (29 août), l'horaire sera le même, soit de 8 h à 11 h 15.

À compter de **mardi 2 septembre** ⇒ horaire régulier de 8 h 00 à 15 h 10

**POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE** vous devez vous référer à l'invitation de la rentrée progressive avec les groupes A et B qui vous sont été attribués lors de la rencontre du bon départ.

### PRÉSCOLAIRE :

Pour les élèves du **préscolaire**, lors des journées d'entrée progressive, il n'y aura **pas de transport scolaire de disponible, vous devez venir chercher votre enfant.**

### IMPORTANT : ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Dans le but de protéger vos enfants, voici le fonctionnement du débarcadère : le débarcadère est accessible pour conduire les élèves le matin seulement. En fin de journée les élèves rejoignent leurs parents à l'auto. **Vous ne pouvez débarquer de votre véhicule.** Les voitures doivent se suivre à la file. **Aucun stationnement n'est autorisé dans le débarcadère.** Si vous avez à débarquer avec votre enfant, vous devez stationner votre voiture à l'arrière de l'école au stationnement de la piscine.

### ARRIVÉE LE MATIN

Nous vous demandons d'arriver entre 7h50 et 8 h00 (à moins d'être inscrit au service de garde). La cloche sonne à 8h05 donc, votre enfant doit être arrivé en classe à 8h05.

### FORMULAIRES À COMPLÉTER

Vous recevrez par l'entremise de votre enfant plusieurs **formulaires à compléter et à nous retourner au plus tard le 5 septembre.** Veuillez prendre quelques minutes de votre temps pour lire attentivement chacun de ces formulaires. Pour les familles avec plusieurs enfants, vous devez **remplir tous les formulaires pour chacun de vos enfants.** Il est important de compléter toutes les informations demandées, car cela facilitera grandement notre travail à tous.

Voici la liste des formulaires à compléter :

- Fiche d'urgence santé ; [Fiche Santé 2025-2026.pdf](#)
- Demande de bénévoles

### FOURNITURES SCOLAIRES ET MATÉRIEL DIDACTIQUE

Votre enfant doit arriver avec ses fournitures scolaires dès la première demi-journée. Pour ce qui est du matériel didactique, vous recevrez sous peu un courriel vous disant que la facture a été déposée sur Mozaik-Portail parents. Ce matériel peut être payé via Internet (**moyen privilégié**). Voici un lien vous indiquant comment faire chez les institutions bancaires suivantes : Desjardins, Banque Nationale et CIBC. Si vous éprouvez des difficultés à effectuer le paiement par Internet, veuillez contacter votre institution financière afin d'obtenir de l'aide.

Lien : [Procédure paiement Internet.pdf \(gouv.qc.ca\)](Procedure_paiement_Internet.pdf (gouv.qc.ca))

Vous pouvez aussi payer par chèque, libellé au nom du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et bien identifié au nom de votre enfant avec son groupe ou encore en argent comptant.

**ATTENTION** : Soyez vigilants lors du paiement de la facture via Internet; assurez-vous d'inscrire le bon numéro de référence débutant par « **EC** », **et ce, pour chaque enfant**. Prenez note que s'il y a erreur de référence lors du paiement des frais de 10 \$ par transaction vous seront facturés pour toute demande de transfert.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Les circuits d'autobus sont accessibles sur le site Internet du centre de services scolaire ainsi que sur Mozaik-Portail parents. Nous vous invitons à les consulter pour connaître l'horaire et l'arrêt d'autobus de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, selon votre adresse.

De plus, veuillez prendre note que :

- L'élève a droit à un maximum de deux adresses pour le service de transport, une le matin et une au retour.
- **L'élève n'est pas autorisé à changer d'autobus.**
- Pour un élève qui utilise habituellement le transport scolaire, **une autorisation écrite de ses parents est nécessaire pour qu'il revienne à pied ou à bicyclette**
- [Transport scolaire - Informations utiles 2025-2026 - Primaire](Transport_scolaire_-_Informations_utiles_2025-2026_-_Primaire)

## CALENDRIER, CODE DE VIE, HORAIRE DE LA JOURNÉE

Vous trouvez les détails à cet effet dans l'agenda scolaire qui sera remis à votre enfant en début d'année.

## PÉDAGOGIE

Vous recevrez ultérieurement les détails sur les apprentissages, les mesures d'aide, les activités et les sorties.

## MÉDICAMENTS

Le personnel de l'école peut, de façon exceptionnelle et selon la procédure établie, distribuer ou administrer des médicaments prescrits à votre enfant. Pour ce faire, vous devez obligatoirement **remplir le formulaire « Autorisation de distribuer ou d'administrer un médicament prescrit »** lorsque votre enfant doit recevoir un médicament à l'école. Ce formulaire est disponible au secrétariat ainsi que sur le site Internet de l'école (voir le lien ci-bas). Le médicament doit être remis dans le **contenant original, reçu du pharmacien, avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance**.

Lien : [Formulaire Administration Médicaments](Formulaire_Administration_Médicaments)

## ABSENCE ET RETARD

Si votre enfant est absent de l'école, vous devez téléphoner au secrétariat pour motiver son absence avant 8 h 30 le matin ou avant 13 h l'après-midi, s'il fréquente le service de garde, vous devez également aviser la responsable, madame Isabelle Leduc.

**IMPORTANT** : Les retards devraient être exceptionnels et motivés par un motif valable (rendez-vous médical par exemple). Lors d'un retard, vous devez téléphoner ou écrire une note explicative à l'agenda de votre enfant. Les élèves en retard doivent toujours se présenter au secrétariat à leur arrivée.

### **NOUVEAUTÉ ! Motivation d'absence**

Comme nous vous l'avions annoncé, il vous sera possible de motiver l'absence de votre enfant par le portail Mozaik. Pour connaître la procédure, veuillez suivre ce lien : [Declaration-dabsence-Mozaik-Portail-Parents.pdf \(gouv.qc.ca\)](Declaration-dabsence-Mozaik-Portail-Parents.pdf (gouv.qc.ca)).

## PÉRIODE DU DINER

Encore cette année, nous aurons la chance d'avoir un service de traiteur. Pour connaître la façon de commander, le menu, veuillez suivre ce lien :

- [Présentation 2025-2026](Présentation_2025-2026)

- [Menu 2025-2026](#)
- [Menu à la Carte 2025-2026](#)
- [Bon de commande 2025-2026](#)

Le service débutera le mardi 2 septembre.

Par ailleurs, pour éviter toute confusion, veuillez prendre note qu'aucune demande de sortie sur l'heure du diner ne sera autorisée **sans une permission écrite des parents**. Pour éviter les erreurs, nous vous recommandons de déterminer des journées fixes et d'en aviser l'école.

Nous vous suggérons de prévoir une bouteille d'eau dans la boîte à diner. Elles pourront être remplies aux fontaines d'eau.

## SERVICE DE GARDE / SURVEILLANCE DE DINER

### SERVICE DE GARDE

Le service de garde sera ouvert pour les élèves du  **primaire** à compter du jeudi 28 août 2025. Vous pouvez entrer en communication avec la responsable, madame Isabelle Leduc, au 514-477-7060, poste 2. Le tarif est de **9,70 \$** par jour pour un enfant qui est inscrit de façon régulière, c'est-à-dire s'il est présent au moins deux (2) périodes partielles ou complètes par jour, **UN OU DEUX JOURS** par semaine. En ce qui concerne l'élève sporadique, la période du matin passera à 3,45 \$, la période du soir à 8,45 \$ pour un total de la journée à 13,05 \$.

Heure d'ouverture : 6:30

Heure de fermeture : 18:00

Pour toutes questions ou tous les changements, veuillez communiquer avec la technicienne du service de garde au 514-477-7060, poste 2.

Un document qui explique toute la régie interne du service de garde ainsi que la surveillance du diner sera déposée sur le site Internet de l'école dans la semaine du 2 septembre.

### SURVEILLANCE DU DINER

Pour les élèves qui dinent seulement à l'école, la tarification se fera à la pièce (par jour) et sera envoyée chaque mois, plutôt que de se faire annuellement. La tarification à la pièce des dineurs se fera en fonction de la présence prévue des élèves et non de la présence réelle, comme suit :

1 enfant en surveillance du diner.	242,00 \$/année
2 enfants en surveillance du diner	327,00 \$ par famille/année
3 enfants en surveillance du diner	362,00 \$ par famille/année
4 enfants en surveillance du diner	362,00 \$ par famille/année
5 enfants en surveillance du diner	362,00 \$ par famille/année

Les parents dont l'enfant utilise **occasionnellement** la surveillance des dineurs doivent payer 1,35 \$ par jour, par enfant. Il est à noter que si vos enfants sont inscrits à temps plein au service de garde, vous n'aurez pas à acquitter les frais de surveillance du diner.

Politiques et règlements 2025-2026 : <https://media.csstl.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/33/2025/08/15145420/Politiques-et-reglements-des-SDG-version-finale-2025.pdf>



Bonne

rentrée scolaire!